

10 GEORGE V, A. 1919

MAHER, S.—*Commissaire et secrétaire de la Commission de l'Établissement des Soldats*:—Demandes pour des terres reçues et approuvées—Enseignement agricole—Centres de rééducation, 213-216. Administration—Salaires des membres du personnel, 222-24. Etat concernant les emprunts, 226-28. Colons spéciaux—Anciens soldats britanniques comme colons—Terres disponibles, 230-36. Politique de la Commission concernant les veuves sur les terres, les maisons ouvrières, les emprunts, 236-38. Etats tabulaires concernant les prêts, 244-45. Précautions que doit prendre le comité des prêts—Echelonnage des postulants—Règlements, 221-24. Avances d'argent, 270. Paiements, 271. Plaintes, 272. Gardes-malades ont droit aux avantages de la loi, 241.

MACDONALD, C. J.—*Propriétaire de garage*:—Hommes étudiant l'automécanique, 922—Gages, 923. Ne peut dire qu'en six mois d'études un homme soit un mécanicien de garage de première classe, 925.

MACNEIL, C. G.—*Secrétaire-trésorier général, A.V.G.G.*:—(1) Déclaration au sujet de l'attitude de l'A.V.G.G. et organisations associées à l'égard d'un plan d'assistance financière et de rétablissement, 489-90. (2) Mémoire relatif à l'insuffisance des stipulations qui sont à la base du rétablissement des soldats—Résumé des propositions 712-13. (3) Annonces de l'Emprunt de la Victoire, 982. Témoignage au sujet de la rééducation, 982-84. (4) Soumet à l'étude: (a) Etat concernant les soldats tuberculeux de Wetaskiwin, Alb., 1015; (b) Résolution appuyée par les patients des autres sanatoria, 1017; (c) Extraits de certaines publications distribuées outre-mer relativement à la solde des soldats et à leur retour au Canada, 1017; (d) Nouvelle déclaration au sujet de l'emploi temporaire dans le Service civil, 1017; (e) Réclamation des étudiants universitaires, au nombre de quatre à cinq mille, 1017.

MARGESON, col. J. W.—*Commissaire des Pensions*:—Total des pensions, au 31 juillet 1919, et obligations encourues à leur sujet, 200. Coût de l'administration—Personnel, 201, 203. Estimation de la somme requise pour le paiement des pensions de cette année, 201-2. Pensionnaires en Grande-Bretagne, 202. Personnel des médecins—Spécialistes, 204-6. Cas d'impotence fonctionnelle, comment la loi s'applique à ces cas, 207. Retenue de solde de pension pendant le cours de rééducation, 208. Etude du projet de commutation de certaines pensions, 209. Pensionnaires canadiens aux Etats-Unis, somme payable aux, 210. Assurance-vie pour la protection des dépendants, 210-11. Erreur typographique dans la liste des pensions à Kingston, 211. Pension aux veuves avec petite famille, 1028. Pension aux invalides dernier degré, et boni, 1029. Allocation de pension aux enfants qui vont à l'école jusqu'à l'âge de 21 ans, 1030. Décret du Conseil au sujet de la gratification de service aux hommes qui ont servi dans le service naval canadien, 1047.

MARGESON, col. J. W.:—Plan de rétablissement des soldats rapatriés (non affilié avec une autre organisation, soit officiellement ou autrement),—(1) Principes qui servent de base au projet, 1030-31. (2) Somme maximum de 80 cents par jour; minimum, 20 cents par jour de la date de l'enrôlement à celle de la libération, 1031. (3) Somme totale ne devant pas dépasser \$1,500, y compris la gratification en argent payée dans le passé, 1031. (4) Nul homme ne devant pas toucher plus de \$500 en argent; le reste devant être retenu à son crédit, au cas où il voudrait profiter d'un des plans de réintégration du gouvernement, 1032. (5) Nouvelles stipulations expliquées, 1033-34. (6) Le projet actuel est le résultat du travail de la succursale Ottawa de l'A.V.G.G., 1036. (7) L'Australie et la Nouvelle-Zélande suivent à peu près ces mêmes méthodes, 1038. (8) Somme totale estimée, 1039, 1044-46.

MARSH, J. F.—*Grande Armée du Canada, Toronto*:—Organisation—Service outre-mer—Nombre de membres, 792-93. Résolutions des succursales locales, appuyées par le conseil général, relativement à une gratification de \$2,000 pour chaque homme qui a fait le service en France, etc.—Raison invoquée pour la conclusion concernant les limites de \$2,000, \$1,500 et \$1,000, 793-96. Améliorez le système actuel d'enseignement professionnel—Pension ne devrait pas être retenue si le pensionnaire invalide suit son cours de rééducation, 795-6. Propose que l'argent nécessaire pour payer la gratification soit prélevé en partie par: (a) Taxes fédérales sur les terres, y compris les ressources naturelles; (b) Prélèvement sur le capital dépassant une certaine somme, capital individuel en dehors de la taxe sur le revenu, 797-99. Profits réalisés sur les munitions, 807.

MEMBRES ARTIFICIELS:—Voir Orthopédie et de chirurgie, appareils d'—

MÉMOIRES, ARCHIVES ET ÉTATS, RELEVANT DU MINISTÈRE:—(1) Mémoire concernant le ministère du Rétablissement des soldats—Soumis par M. F. G. Robinson, 185. (2) Mémoire concernant la somme d'obligations annuelles payées pour les pensions, indiquant le nombre des pensions en vigueur le 31 juillet 1919—Soumis par le col. J. W. Margeson. (3) Etats résumant les dépenses de la Commission de l'Établissement des Soldats au sujet des prêts, etc., le 6 septembre 1919—Soumis par M. S. Maber, 244. Voir aussi *Appendices*. (4) Communications concernant le cas de R. C. Pritchard, 739. Officiers et sous-officiers qui touchent la solde et l'allocation pendant le traitement, 740.—Soumis par M. F. G. Robinson. (5) Etats concernant: (a) Le cas de C. H. Stimpson, 741; (b) Cas d'insanité à l'asile, 743; (c) Cas de tuberculose et mesures à prendre sur libération des sanatoria, 743; (d) Cas d'invalidité causée ou aggravée par le service, 746. (e) Névrose fonctionnelle (971-72) et cas anormaux, 745—Soumis par le col. E. G. Davis.

MILLS, capitaine G. G.—*Officier de rééducation pour le Québec*:—Instructeurs choisis par le M.R. S. et non par les autorités provinciales, 882. Aucune différence entre Montréal et Toronto—Nombre d'hommes à l'enseignement—Nombre de ceux qui ont terminé le cours—Nombre du